

# BTS

## ÉLECTROTECHNIQUE

### EN APPRENTISSAGE


**BTS**

NIVEAU 5


**2 ANS**

#### SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

 UFA du lycée Bernard Palissy - 17100 SAINTES  
Tél. : 05.46.92.08.15

 Contact Animateur pédagogique :  
Philippe Combrié - philippe.combrie@ac-poitiers.fr  
06 75 47 67 01

## LE MÉTIER

Le technicien supérieur en électrotechnique est un-e spécialiste des installations électriques « intelligentes », qui intègrent les technologies numériques, communicantes et les objets connectés au service des enjeux énergétiques.

Le technicien, la technicienne conçoit, optimise et maintient ces installations électriques depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations, en intégrant des solutions techniques variées et innovantes.

Le technicien, la technicienne intervient dans les secteurs d'activités de la production, des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, des réseaux de communication, des infrastructures et des bâtiments « intelligents », de l'industrie et des équipements électriques des véhicules.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Concevoir, réaliser et maintenir des produits électrotechniques et les documentations utiles.
- Définir, dimensionner des équipements électriques et des automatismes.
- Installer, raccorder, régler et mesurer.
- Développer des éléments de sécurité des matériels et des locaux industriels.

#### INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2019/2020

- Réussite aux examens : 100%
- Taux d'insertion : 90,00%
- Taux de poursuite d'étude : 21,00%
- Taux de rupture : *se référer aux indicateurs présents sur notre site web [www.cfa-acad-poitiers.fr](http://www.cfa-acad-poitiers.fr)*

## INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de Maîtrise Maintenance.
- Assistant Électrotechnicien.
- Chef de chantier en installations électriques.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un bac.
- Être âgé-e de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné-e.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 5 périodes de 2 à 5 semaines de septembre à juin en centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1420h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.


**PLUS D'INFOS**
[cfa-acad-poitiers.fr](http://cfa-acad-poitiers.fr)
